

Lettre de mission de la/du Responsable du Bureau des Entreprises

Note d'information du 01/10/2026 relative à la diffusion de la lettre de mission de la/du Responsable du Bureau des Entreprises.

Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue

Bureau n° 3.027

Affaire suivie par : Gaëlle MARCEAU cheffe du service DRAFPIC site Créteil

Tél : 01 57 02 67 00

Mél : ce.drapic@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement de lycées polyvalents, de lycées professionnels, d'EREA

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN-IO/ET/EG.

Annexes :

- Lettre de mission responsable du bureau des entreprises

- Annexe à la lettre de mission responsable du bureau des entreprises – exemples d'actions et d'indicateurs

La présente lettre (en annexe) a pour objectif de définir les missions attendues de la/du responsable du bureau des entreprises, dans le contexte spécifique de chaque lycée cristolien. Elle s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 24 mai 2023 portant sur la création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée public professionnel et polyvalent avec section d'enseignement professionnel.

Elle est élaborée et signée conjointement par la/le chef(fe) d'établissement, la/le DDFPT et la/le responsable du bureau des entreprises pour une durée d'un an. Elle fait état des moyens alloués ainsi que des marges de manœuvre dont dispose la/le responsable du bureau des entreprises pour mener à bien ses missions.

La/le chef(fe) d'établissement peut associer à son élaboration la/le DDFPT de l'établissement, l'inspectrice ou l'inspecteur référent(e) de l'établissement, les chargés de mission départementaux ou la cheffe du pôle Relation Entreprise de l'académie de Créteil.

Les missions attendues sont détaillées en conformité avec la circulaire de référence MEE2311700C du 24 mai 2023 et le contexte d'exercice.

Gaëlle MARCEAU
Déléguée régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue
En charge du pôle Campus des métiers et des qualifications
Conseillère du recteur d'académie, cheffe du service DRAFPIC site Créteil